Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises
en France et en Île-de-France

« UN DÉBUT D'ANNÉE DANS LA CONTINUITÉ DE LA FIN 2016 »

I LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

Les ouvertures de procédures continuent de diminuer nettement au plan national (- 7,4 %, en glissement annuel au 1er février 2017) comme en **Île-de-France (- 4,5 %, en glissement annuel au 1er février 2017)**. C'est pour l'Île-de-France, le troisième mois consécutif de décrue de cette ampleur.

Plus précisément :

- Au plan national, les ouvertures de procédures se situent 9 % en dessous de leur niveau de 1993 et de 2009, elles sont même passées sous la barre des 58 000 depuis décembre 2016.
- En Île-de-France, traduisant la spécificité de la région, ces ouvertures s'établissent à 27 % en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont de nouveau sensiblement inférieures à leur niveau de 2009 (de 4,5 points).

ÉVOLUTION DES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 1998
(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)

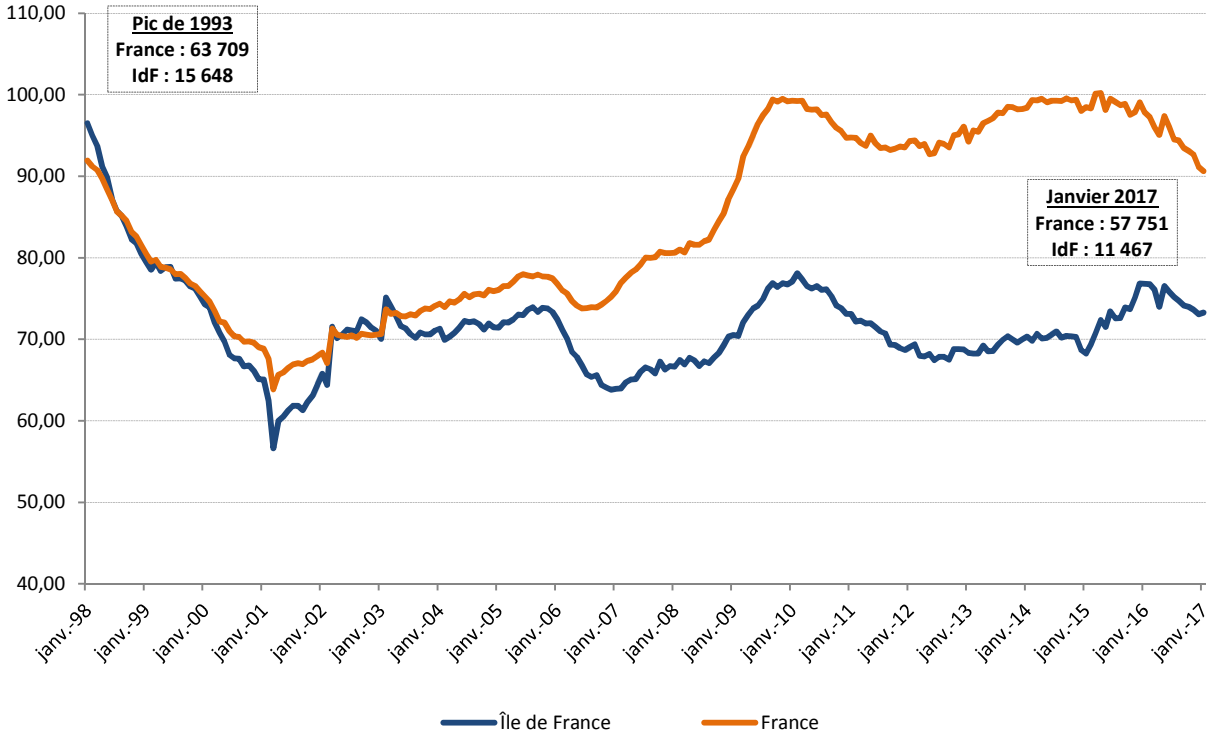

Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel : 01 55 65 75 15
oced@cci-paris-idf.fr

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER FÉVRIER 2017

	Janvier 2017	Janvier 2016	Cumul 2017	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
Alerte du Président	**373**	**335**	**373**	**6 300**	**8 %**
Procédure amiable	**35**	**50**	**35**	**617**	**11 %**
Ouverture de mandats ad hoc	18	21	18	274	**11** %
Ouverture de conciliations	17	29	17	343	**11** %
Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation	**171**	**142**	**171**	2 296	**-3 %**
Ouverture de sauvegardes	10	5	10	135	**-23** %
Ouverture de redressements judiciaires	161	137	161	2 161	**-2** %
Procédure de liquidation judiciaire	**755**	**751**	**755**	**9 172**	**-5 %**

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1er février 2017 :

1. Les liquidations judiciaires[1] voient leur nombre diminuer nettement pour le troisième mois consécutif : - 5 %.
2. Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde[2] et redressement judiciaire), est orienté à la baisse, enregistrant de nouveau un décrochage des sauvegardes et un recul des redressements judiciaires : - 3 %.
3. Le recours aux procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation) augmente pour le quatrième mois consécutif : + 11 %.
4. Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, le nombre des entretiens augmente toujours significativement : + 8 %.

⇒ **En conclusion et d'un point de vue général :** En Île-de-France, les ouvertures de procédures collectives diminuent sensiblement alors que les procédures amiables enregistrent une augmentation depuis quatre mois. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où l'optimisme semble prendre le pas sur les incertitudes : anticipation d'une nette croissance du PIB pour le premier semestre 2017 ; recul du déficit de la France ; clignotants passés au vert dans la zone euro ; maintien du climat des affaires au-dessus de sa moyenne de longue période ; reconstitution des marges des entreprises manufacturières ; optimisme encore fragile des ménages et des PME ; jeunes entreprises plus solides ; la Bourse à son plus haut niveau depuis août 2015 ; perspective d'augmentation des investissements ; ouvertures d'usines compensant les fermetures ; redressement de l'attractivité de la France ; délais de paiement en recul en 2016 ; reprise de la consommation des ménages ; créations d'emplois multipliées par deux en un an ; repli persistant des demandes de délais adressées à l'URSSAF par les TPE ; diminution continue des avances et du nombre des bénéficiaires de la garantie AGS… Mais, forte détérioration de la balance commerciale ; accélération du prix des matières premières industrielles ; incertitudes liées à l'élection présidentielle et au Brexit ; courbe du chômage toujours à un haut niveau malgré une prévision de passage sous la barre des 10 % en 2017...

[1] *Depuis le 1er juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 251 jugements de clôture de procédure de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 42 en Île-de-France (29 par les TGI de Paris, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 13 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Créteil et Bobigny).*

[2] *Depuis cette même date, 2 sauvegardes accélérées et 9 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan, dans un délai de deux mois en moyenne. À noter l'ouverture en novembre 2016 de 5 SFA en dehors de la région francilienne : elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai d'un peu moins de deux mois.*

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel : 01 55 65 75 15
oced@cci-paris-idf.fr

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –
EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011
(sur 12 mois glissants)

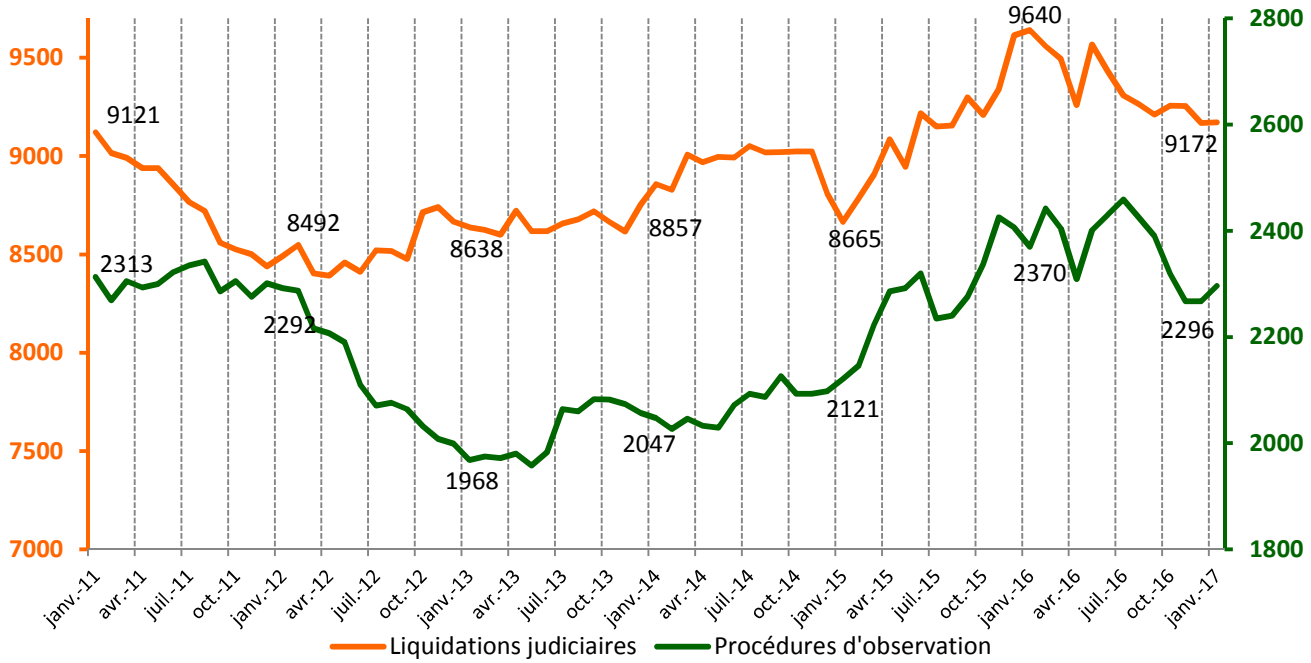

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce

⇒ **Focus sur l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : recul des emplois touchés, sauf dans le cadre des procédures amiables.

- **Près de 7 300 salariés ont perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise, pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; en recul (**- 11** %, en glissement annuel au 1er février 2017), ce nombre n'est plus que **légèrement supérieur, de 4 %, à celui des emplois touchés lors de l'entrée dans la crise fin 2008.**
- **Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation** (sauvegarde ou redressement) susceptible de leur permettre de se redresser, **les effectifs salariés enregistrent une forte diminution (- 52 %,** en glissement annuel au 1er février 2017**),** soit un peu moins de 12 000 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. **Ils restent toutefois 1,2 fois plus nombreux que fin 2008**.
- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois explose**, les demandes émanant de groupes et de grandes entreprises, **(+ 292 %,** en glissement annuel au 1er février 2017) pour atteindre le chiffre **record de 115 000 salariés** dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et Nanterre. **Il est 4 fois supérieur à celui enregistré fin 2008.**
Derrière ce chiffre important, un **signal malgré tout positif** : c'est la marque de l'ampleur prise par les procédures amiables au sein desquelles les emplois ont beaucoup plus de chances d'être pérennisés.

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprise en difficulté :

Le **rétablissement professionnel** va permettre à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.
La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.
Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
Les **procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.
L'alerte du Président, également procédure confidentielle, est située plus en amont encore.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel : 01 55 65 75 15
oced@cci-paris-idf.fr

Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises
en France et en Île-de-France

I Les ouvertures de procédures collectives en France et en Île-de-France

Les ouvertures de procédures continuent de diminuer nettement au plan national (- 7,6 %, en glissement annuel au 1er mars 2017) comme en **Île-de-France (- 5,8 %, en glissement annuel au 1er mars 2017)**. C'est pour l'Île-de-France, le quatrième mois consécutif de décrue de cette ampleur.

Plus précisément :

- Au plan national, les ouvertures de procédures se situent 10 % en dessous de leur niveau de 1993, elles sont désormais proches de la barre des 57 000.
- En Île-de-France, traduisant la spécificité de la région, ces ouvertures s'établissent à 28 % en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont de nouveau sensiblement inférieures à leur niveau de 2009 (près de 6 points).

Évolution des ouvertures de procédures collectives en France et en Île-de-France depuis janvier 1998
(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)

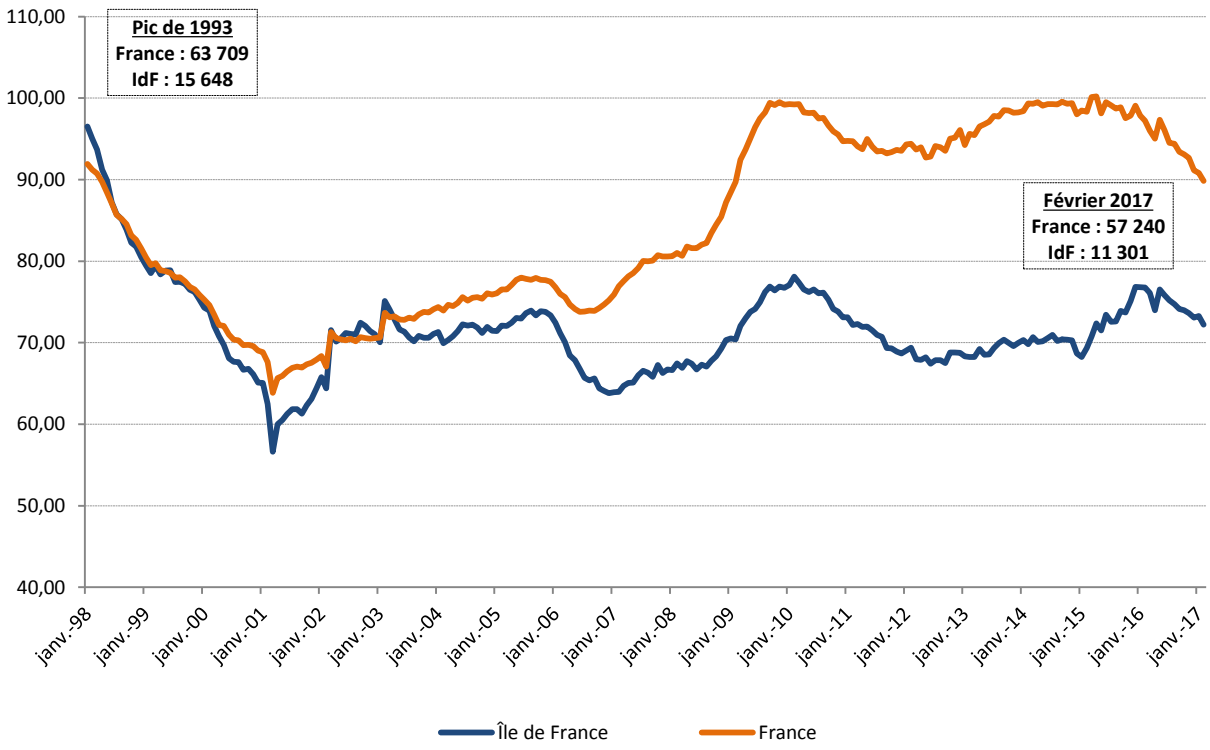

Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER MARS 2017

	Février 2017	Février 2016	Cumul 2017	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
Alerte du Président	**402**	**507**	**879**	**6 299**	**7 %**
Procédure amiable	**34**	**50**	**69**	**601**	**1 %**
Ouverture de mandats ad hoc	19	23	37	270	0 %
Ouverture de conciliations	15	27	32	331	2 %
Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation	**125**	**263**	**296**	**2 157**	**-12 %**
Ouverture de sauvegardes	4	12	14	127	**-24** %
Ouverture de redressements judiciaires	121	252	282	2 030	**-11** %
Procédure de liquidation judiciaire	**808**	**836**	**1 563**	**9 144**	**-4 %**

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1er mars 2017 :

⇒ Les liquidations judiciaires[1] voient leur nombre diminuer nettement pour le troisième mois consécutif : - 4 %.

⇒ Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde[2] et redressement judiciaire), est orienté à la baisse, enregistrant de nouveau un décrochage des sauvegardes et un recul des redressements judiciaires : - 12 %.

⇒ Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) se stabilise, après une augmentation continue sur les quatre mois précédents : + 1 %.

⇒ Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, le nombre des entretiens augmente encore significativement : + 7 %.

⇒ **En conclusion et d'un point de vue général** : En Île-de-France, les ouvertures de procédures collectives diminuent nettement et les ouvertures de procédures amiables se stabilisent. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où les perspectives semblent plus dégagées : prévision d'un rythme de croissance comparable à celui de la zone euro pour le deuxième trimestre 2017 ; activité solide dans la zone euro ; climat des affaires au-dessus de sa moyenne de longue période porté par l'industrie manufacturière, les services et le commerce de gros ; net rebond de la production industrielle ; intentions relatives aux investissements revues à la hausse et reconstitution des marges dans l'industrie manufacturière ; baisse du prix du pétrole et des matières premières importées ; redressement continue de la fréquentation touristique ; amélioration du pouvoir d'achat des ménages ; résistance marquée des obligations d'entreprise face aux incertitudes politiques ; gain de 10 places dans le rapport Doing Businesse de la Banque mondiale sur les trois dernières années ; net repli des demandes de délais adressées à l'URSSAF par les TPE ; diminution continue des avances et du nombre des bénéficiaires de la garantie AGS… Mais, alourdissement de la dette publique ; poids toujours négatif du commerce extérieur ; légère baisse de l'accès au crédit pour les TPE ; taux d'emploi inférieur à celui de nos partenaires européens ; forte hausse du chômage en mars...

[1] *Depuis le 1er juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 251 jugements de clôture de procédure de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 42 en Île-de-France (29 par les TGI de Paris, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 13 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Créteil et Bobigny).*

[2] *Depuis cette même date, 2 sauvegardes accélérées et 9 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan, dans un délai de deux mois en moyenne. À noter l'ouverture en novembre 2016 de 5 SFA en dehors de la région francilienne : elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai d'un peu moins de deux mois.*

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –
EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011
(sur 12 mois glissants)

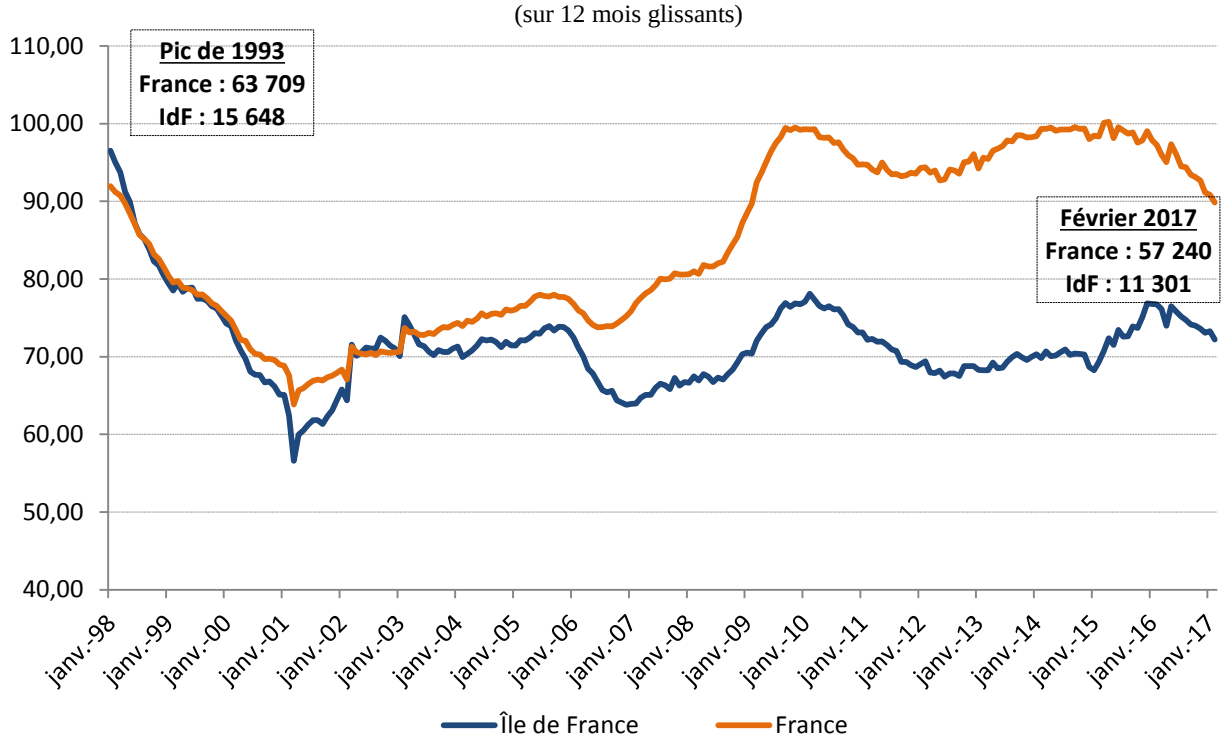

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce

⇒ **Focus sur l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : recul des emplois touchés, sauf dans le cadre des procédures amiables.

- **Près de 7 400 salariés ont perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise, pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; en recul (**- 8** %, en glissement annuel au 1er mars 2017), ce nombre est **supérieur, de 6 %, à celui des emplois touchés lors de l'entrée dans la crise fin 2008.**
- **Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation** (sauvegarde ou redressement) susceptible de leur permettre de se redresser, **les effectifs salariés enregistrent une forte diminution (- 57 %,** en glissement annuel au 1er mars 2017**),** soit un peu moins de 11 000 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. **Ils restent toutefois 1,1 fois plus nombreux que fin 2008**.
- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois connaît une forte explosion** depuis novembre 2016, les demandes émanant de groupes et de grandes entreprises, **(+ 225 %,** en glissement annuel au 1er mars 2017) pour atteindre le chiffre **record de 121 000 salariés** dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et Nanterre. **Il est 4,2 fois supérieur à celui enregistré fin 2008.**
  Derrière ce chiffre important, un **signal malgré tout positif** : c'est la marque de l'ampleur prise par les procédures amiables au sein desquelles les emplois ont beaucoup plus de chances d'être pérennisés.

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprise en difficulté :

Le **rétablissement professionnel** va permettre à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.
La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.
Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
Les **procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.**L'alerte du Président,** également procédure confidentielle, est située plus en amont encore.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises
en France et en Île-de-France

« IMPACT SOCIAL : UNE DYNAMIQUE ENCLENCHÉE »

- **En liquidation judiciaire, net recul des emplois touchés (- 13 % en glissement annuel)**
- **En sauvegarde et redressement judiciaire, diminution encore plus marquée des emplois touchés (- 55 % en glissement annuel)**
- **En procédure amiable où les emplois ont de fortes chances d'être pérennisés, explosion des effectifs salariés concernés (+ 183 % en glissement annuel)**

I LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

Les ouvertures de procédures continuent de diminuer nettement au plan national (- 7,6 %, en glissement annuel au 1er avril 2017) comme en **Île-de-France (- 5,8 %, en glissement annuel au 1er avril 2017)**. C'est pour l'Île-de-France, le quatrième mois consécutif de décrue de cette ampleur.

Plus précisément :

- Au plan national, les ouvertures de procédures se situent 10 % en dessous de leur niveau de 1993, elles sont désormais proches de la barre des 57 000.
- En Île-de-France, traduisant la spécificité de la région, ces ouvertures s'établissent à 28 % en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont de nouveau sensiblement inférieures à leur niveau de 2009 (près de 6 points).

ÉVOLUTION DES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 1998
(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)

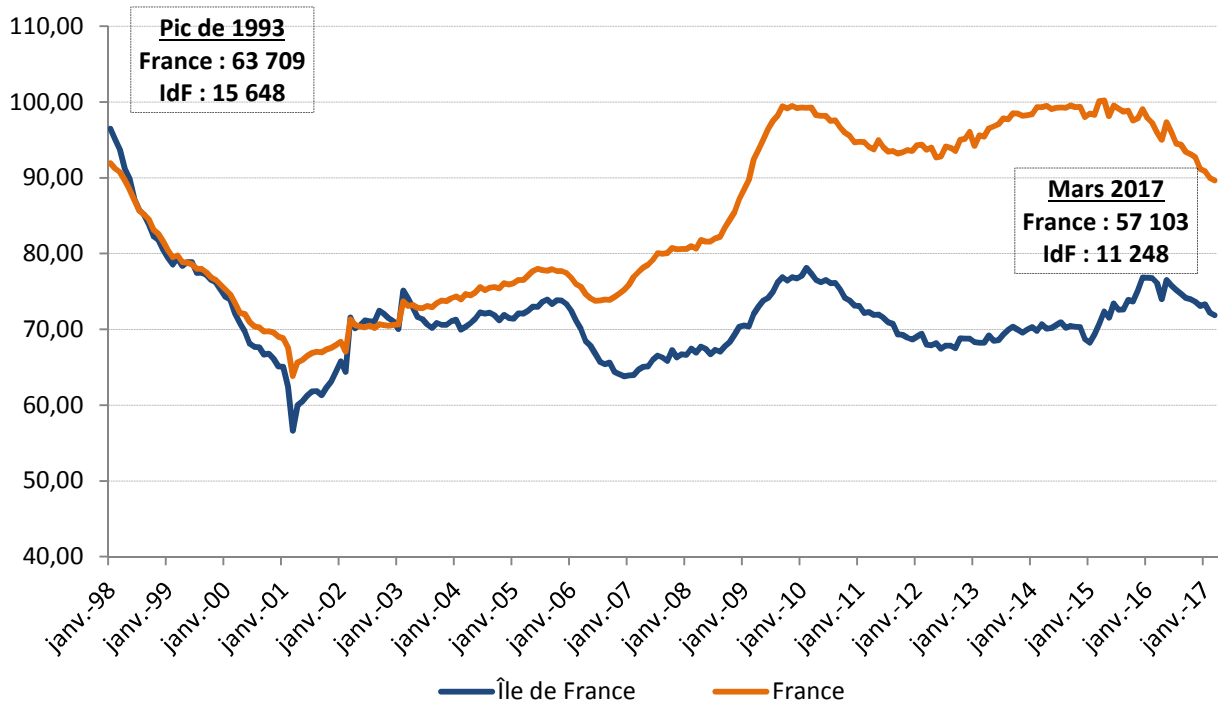

Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER AVRIL 2017

	Mars 2017	Mars 2016	Cumul 2017	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
Alerte du Président	**379**	**402**	**1 379**	**6 247**	**13 %**
Procédure amiable	**53**	**50**	**126**	**607**	**4 %**
Ouverture de mandats ad hoc	25	27	64	270	0 %
Ouverture de conciliations	28	23	602	337	7 %
Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation	**203**	**228**	**502**	**2 135**	**-11 %**
Ouverture de sauvegardes	13	11	26	128	**-18 %**
Ouverture de redressements judiciaires	190	217	476	2 007	**-11 %**
Procédure de liquidation judiciaire	**919**	**947**	**2 480**	**9 113**	**-4 %**

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1er avril 2017 :

⇒ Les liquidations judiciaires[1] voient leur nombre diminuer nettement depuis quatre mois : - 4 %.

⇒ Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde[2] et redressement judiciaire), est orienté à la baisse, enregistrant de nouveau un décrochage des sauvegardes et un recul des redressements judiciaires : - 11 %.

⇒ Le recours aux procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation) progresse en lien avec l'augmentation encore sensible des conciliations : + 4 %.

⇒ Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, le nombre des entretiens augmente toujours significativement : + 13 %.

⇒ **En conclusion et d'un point de vue général** : En Île-de-France, les ouvertures de procédures collectives diminuent nettement et les ouvertures de procédures amiables se stabilisent. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où les perspectives semblent plus dégagées :
prévision d'une croissance du PIB comparable à celui de la zone euro pour le deuxième trimestre 2017 ; activité solide dans la zone euro ; climat des affaires au-dessus de sa moyenne de longue période porté par l'industrie manufacturière, les services et le commerce de gros ; net rebond de la production industrielle ; intentions d'investissements revues à la hausse dans l'industrie manufacturière ; baisse du prix du pétrole et des matières premières importées ; redressement continue de la fréquentation touristique ; rebond des créations d'entreprises ; résistance marquée des obligations d'entreprise face aux incertitudes politiques ; gain de 10 places dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale en trois ans ; net repli des demandes de délais adressées à l'URSSAF par les TPE ; diminution continue des avances et du nombre des bénéficiaires de la garantie AGS…
Mais, recul de la consommation des ménages ; poids encore négatif du commerce extérieur ; légère baisse de l'accès au crédit pour les TPE ; taux d'emploi inférieur à celui de nos partenaires européens ; forte hausse du chômage en mars et taux de chômage toujours à un haut niveau...

[1] *Depuis le 1er juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 275 jugements de clôture de procédure de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 47 en Île-de-France (31 par les TGI de Paris, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 16 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Créteil, Bobigny et Pontoise).*

[2] *Depuis cette même date, 2 sauvegardes accélérées et 9 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan, dans un délai de deux mois en moyenne. À noter l'ouverture en novembre 2016 de 5 SFA en dehors de la région francilienne : elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai d'un peu moins de deux mois.*

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –
EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011
(sur 12 mois glissants)

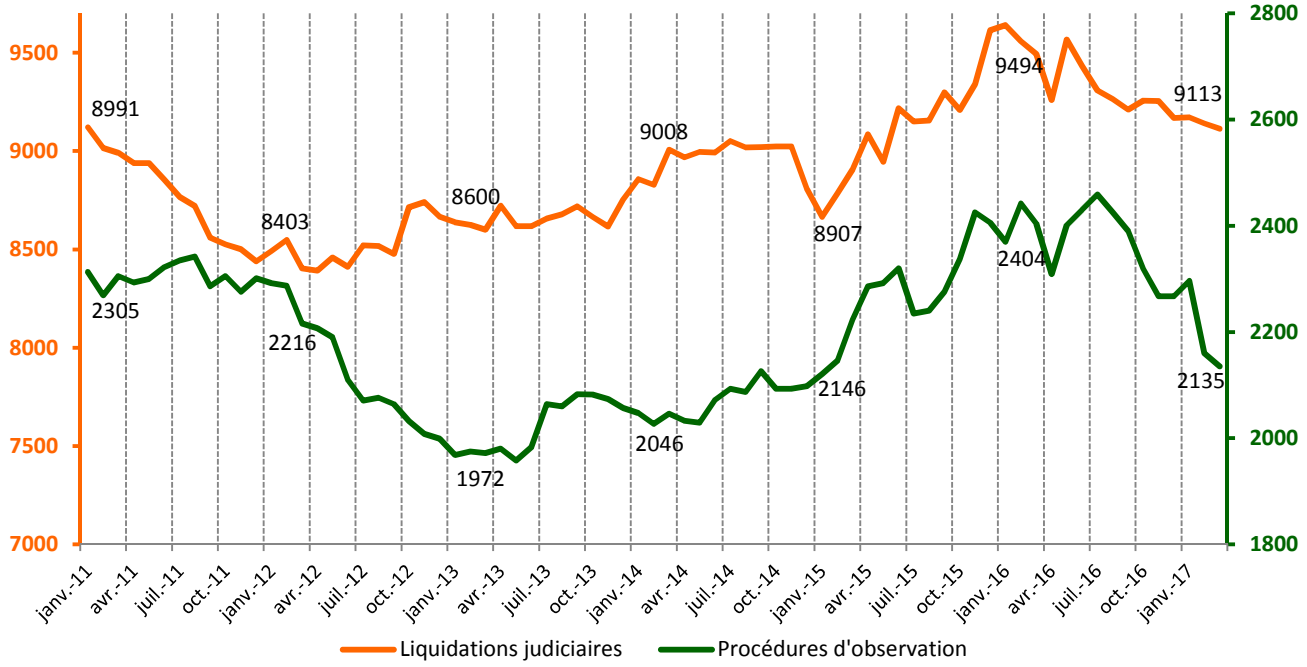

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

⇒ **Focus sur l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : recul des emplois touchés, sauf dans le cadre des procédures amiables.

- **Revenant au niveau de l'entrée dans la crise fin 2008, 7 000 salariés environ ont perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise, pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; **ce nombre est en net recul** (- **13** %, en glissement annuel au 1er avril 2017).
- **Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation** (sauvegarde ou redressement) susceptible de leur permettre de se redresser, **les effectifs salariés enregistrent une forte diminution (- 55 %,** en glissement annuel au 1er avril 2017**),** soit 11 000 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. **Ils restent toutefois 1,1 fois plus nombreux que fin 2008**.
- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois concernés connaît une forte explosion** depuis novembre 2016, les demandes émanant de groupes et de grandes entreprises, (**+ 183 %,** en glissement annuel au 1er avril 2017) pour atteindre le **chiffre record de 120 000 salariés** dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et Nanterre. **Il est 4,1 fois supérieur à celui enregistré fin 2008.**
Derrière ce chiffre, un **signal malgré tout positif** lorsque l'on rappelle que, au sein de ces procédures, les emplois ont de très fortes chances d'être pérennisés.

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprise en difficulté :

Le **rétablissement professionnel** va permettre à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.
La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.
Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
Les **procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.
L'alerte du Président, également procédure confidentielle, est située plus en amont encore.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises
en France et en Île-de-France

> « ***SIGNES POSITIFS :***
> - ***Tendance à la baisse des procédures collectives***
> - ***Augmentation des procédures de négociation et des emplois concernés avec de très fortes chances d'être pérennisés »***

I LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

Les ouvertures de procédures continuent de diminuer nettement au plan national (- 7,0 %, en glissement annuel au 1er mai 2017) comme en **Île-de-France (- 3,5 %, en glissement annuel au 1er mai 2017)**. C'est pour l'Île-de-France, le cinquième mois consécutif de décrue de cette ampleur.

Plus précisément :

- Au plan national, les ouvertures de procédures se situent près de 12 % en dessous de leur niveau de 1993, elles sont proches de la barre des 56 000.
- En Île-de-France, traduisant la spécificité de la région, ces ouvertures s'établissent à près de 29 % en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont sensiblement inférieures à leur niveau de 2009 (près de 7 points).

ÉVOLUTION DES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 1998
(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)

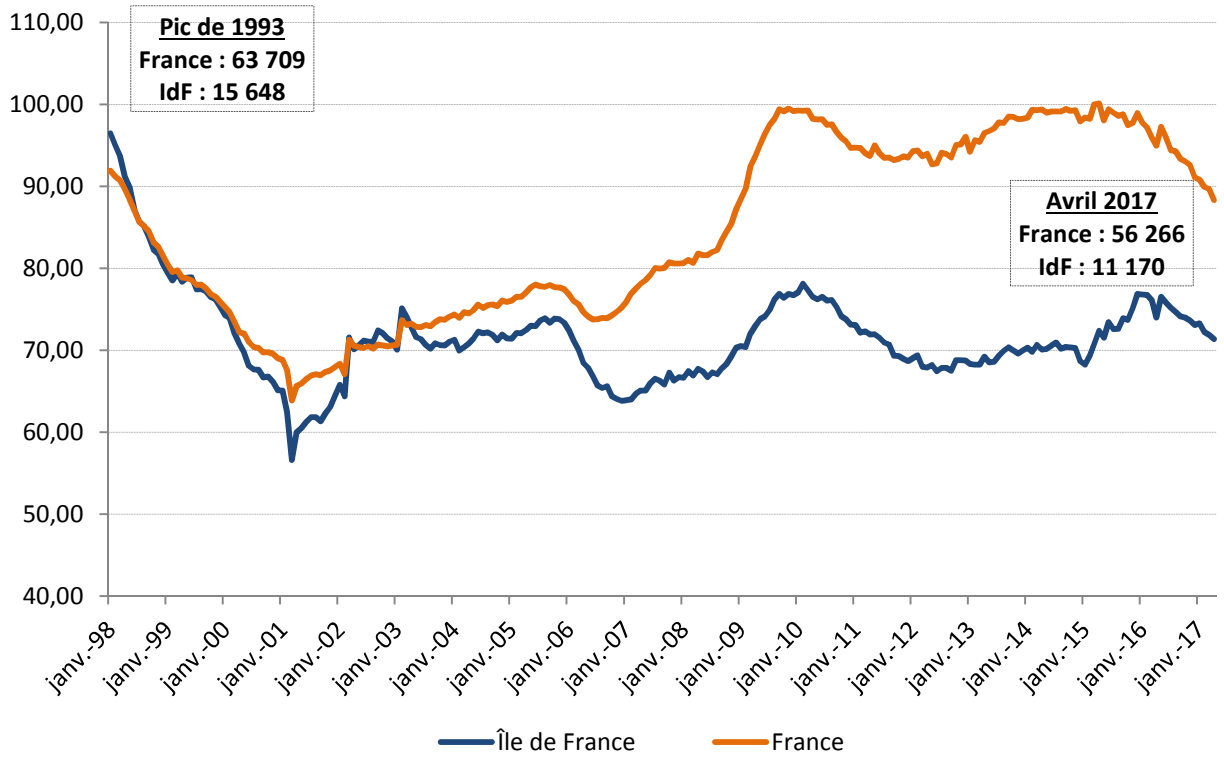

Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER MAI2017

	Avril 2017	Avril 2016	Cumul 2017	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
Alerte du Président	**461**	**883**	**1 840**	**5 825**	**5 %**
Procédure amiable	**50**	**44**	**176**	**613**	**9 %**
Ouverture de mandats ad hoc	18	15	82	273	**11** %
Ouverture de conciliations	32	29	94	340	**7** %
Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation	**138**	**131**	**640**	**2 142**	**-7 %**
Ouverture de sauvegardes	10	8	36	130	**-13** %
Ouverture de redressements judiciaires	128	123	604	2 012	**-7** %
Procédure de liquidation judiciaire	**574**	**661**	**3 054**	**9 026**	**-3 %**

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1er mai 2017 :

⇒ Les liquidations judiciaires[1] voient leur nombre diminuer depuis plusieurs mois : - 3 %.

⇒ Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde[2] et redressement judiciaire), est orienté à la baisse, les sauvegardes reculant deux fois plus vite que les redressements judiciaires : - 7 %.

⇒ Le recours aux procédures amiables (mandat ad hoc et conciliation) progresse de nouveau sensiblement : + 9 %.

⇒ Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, le nombre des entretiens augmente à un rythme moindre qu'en 2016 : + 5 %.

⇒ **En conclusion et d'un point de vue général** : En Île-de-France, les ouvertures de procédures collectives se réduisent nettement et les ouvertures de procédures amiables augmentent de nouveau. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où les signes positifs se multiplient : prévision par l'INSEE d'une croissance du PIB de 1,6 % pour 2017 ; climat des affaires européen à son plus haut niveau depuis 10 ans et reprise solide dans la zone euro ; croissance mondiale à son plus haut niveau depuis 6 ans ; climat des affaires nettement au-dessus de sa moyenne de longue période porté principalement par l'industrie manufacturière ; progression de l'investissement des entreprises ; perspectives d'activité des ETI à leur plus haut niveau depuis 5 ans ; regain d'optimisme des chefs d'entreprise ; niveau de confiance des ménages inédit depuis près de 10 ans ; nouvelle baisse du prix du pétrole et des matières premières importées ; écosystème favorable à l'accueil des *start up* étrangères ; retour massif de la clientèle touristique en Île-de-France, effaçant la baisse enregistrée en 2016 ; accélération des créations d'emplois soutenues par les secteurs de la construction et des services marchands ; repli de plus en plus important des demandes de délais adressées à l'URSSAF par les TPE ; diminution continue des avances et du nombre des bénéficiaires de la garantie AGS… Mais, dégradation du commerce extérieur en lien avec le reflux des exportations ; taux de chômage toujours à un haut niveau, malgré la baisse récente...

[1] *Depuis le 1er juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 287 jugements de clôture de procédure de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 50 en Île-de-France (33 par les TGI de Paris, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 17 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Créteil, Bobigny et Pontoise).*

[2] *Depuis cette même date, 2 sauvegardes accélérées et 9 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan, dans un délai de deux mois en moyenne. À noter l'ouverture depuis novembre 2016 de 7 SFA en dehors de la région francilienne : cinq d'entre elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai d'un peu moins de deux mois.*

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –
EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011
(sur 12 mois glissants)

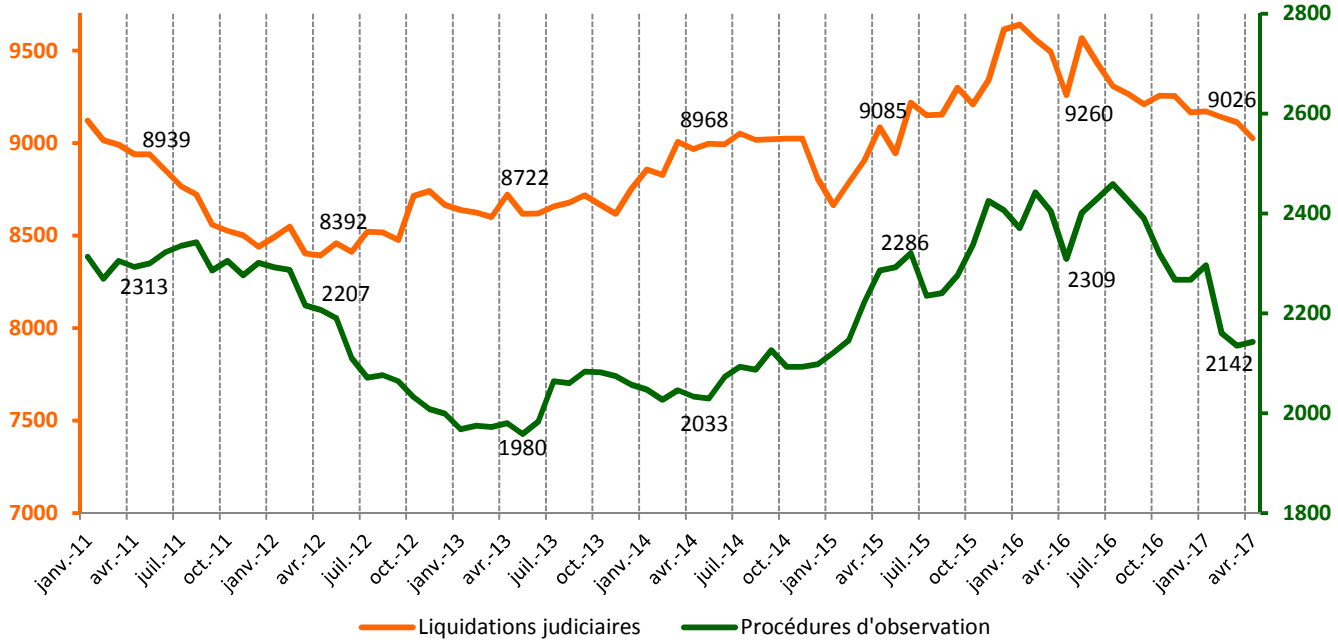

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce

⇒ **Focus sur l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : depuis plusieurs mois, recul des emplois touchés, sauf dans le cadre des procédures amiables.

- **Revenant au niveau d'avant l'entrée dans la crise, le nombre de salariés ayant perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise est légèrement inférieur à **7 000 salariés**, pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; **ce nombre recule** donc de nouveau (**- 11** %, en glissement annuel au 1er mai 2017).
- **Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation** (sauvegarde ou redressement) susceptible de leur permettre de se redresser, **les effectifs salariés enregistrent une forte diminution (- 55 %,** en glissement annuel au 1er mai 2017**),** soit 11 000 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. **Ils restent toutefois 1,1 fois plus nombreux que fin 2008**.
- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois concernés connaît une forte explosion** depuis novembre 2016, les demandes émanant de groupes et de grandes entreprises, (**+ 166 %,** en glissement annuel au 1er mai 2017) pour atteindre le **chiffre record de 115 000 salariés** dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et Nanterre. **Il est 4 fois supérieur à celui enregistré fin 2008.**
Malgré l'ampleur de ce chiffre, un **signal positif** : dans le cadre de ces procédures, les emplois ont de très fortes chances d'être pérennisés.

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprise en difficulté :

Le **rétablissement professionnel** va permettre à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.
La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.
Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
Les **procédures de négociation/amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.
L'alerte du Président, également procédure confidentielle, est située plus en amont encore.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises
en France et en Île-de-France

« UNE DYNAMIQUE QUI SE CONFIRME ET S'ACCÉLÈRE »

I LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

La diminution des ouvertures de procédures s'amplifie au plan national (- 9,0 %, en glissement annuel au 1er juin 2017) comme en **Île-de-France (- 8,1 %, en glissement annuel au 1er juin 2017)**.

Il faut remonter à mars 2012 pour observer une telle décrue.

Plus précisément :

- Au plan national, les ouvertures de procédures se situent près de 12 % en dessous de leur niveau de 1993, elles sont proches de la barre des 56 000.
- En Île-de-France, traduisant la spécificité de la région, ces ouvertures s'établissent à près de 30 % en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont aussi bien inférieures à leur niveau de 2009 (de 8 points).

ÉVOLUTION DES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 1998
(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)

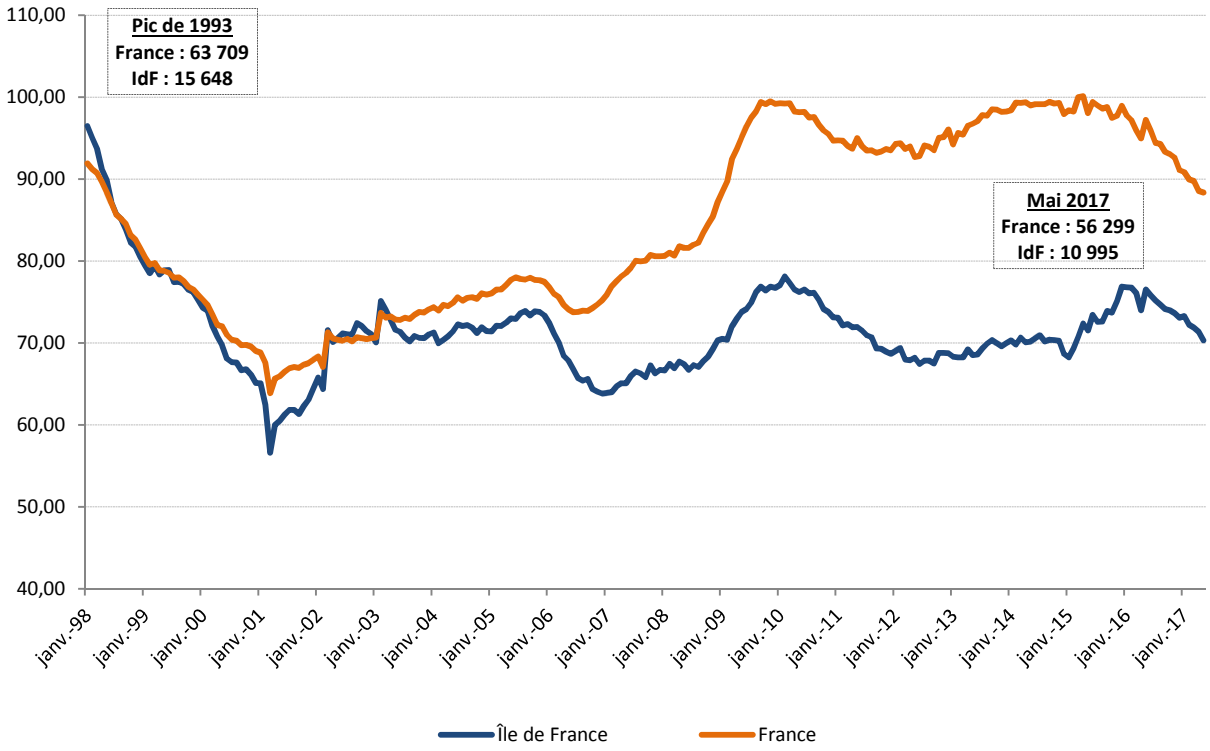

Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER JUIN 2017

	Mai 2017	Mai 2016	Cumul 2017	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
Alerte du Président	**431**	**956**	**2 271**	**5 408**	**-13 %**
Procédure amiable	**61**	**37**	**227**	**639**	**12 %**
Ouverture de mandats ad hoc	36	16	107	294	**18** %
Ouverture de conciliations	25	21	120	345	**6** %
Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation	**187**	**236**	**828**	**2 093**	**-13 %**
Ouverture de sauvegardes	11	14	47	127	**-21** %
Ouverture de redressements judiciaires	176	222	781	1 966	**-12** %
Procédure de liquidation judiciaire	**790**	**912**	**3 846**	**8 902**	**-7 %**

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1er juin 2017 :

⇒ Les liquidations judiciaires[1] voient leur nombre diminuer, ce recul étant le double de celui enregistré le mois précédent : - 7 %.

⇒ Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde[2] et redressement judiciaire), est orienté à la baisse, les sauvegardes reculant près de deux fois plus vite que les redressements judiciaires : - 13 %.

⇒ Le recours aux procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation) progresse toujours sensiblement : + 12 %.

⇒ Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, le nombre des entretiens recule nettement pour la première fois depuis 2013 : - 13 %.

⇒ **En conclusion et d'un point de vue général** : En Île-de-France, le rythme de diminution des ouvertures de procédures collectives s'accroît et les ouvertures de procédures amiables augmentent toujours sensiblement. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où les clignotants passent au vert.
Prévision de croissance du FMI revue à la hausse pour la zone euro ; climat des affaires à son plus haut niveau depuis 2011 et au-dessus de la moyenne de longue période pour la plupart des secteurs ; perspectives d'activité en progression pour les ETI ; confirmation du retour en force de la clientèle touristique ; évolution positive de la trésorerie des entreprises ; optimisme renforcé des ménages et des chefs d'entreprise ; augmentation de la consommation des ménages ; amélioration des délais de paiement ; prix du pétrole à son plus bas niveau depuis fin 2016 ; nouvelle baisse du prix des matières premières alimentaires et industrielles ; tendance à la hausse du climat de l'emploi porté par le commerce ; hausse des créations d'emplois en Ile-de-France soutenue par le secteur tertiaire et la construction ; repli de plus en plus important des demandes de délais adressées à l'URSSAF par les TPE ; accélération de la diminution des avances et du nombre des bénéficiaires de la garantie AGS…
Mais, investissement des entreprises dans l'UE restant inférieur de 10 % à celui d'avant l'entrée dans la crise ; taux de chômage toujours à un niveau élevé, malgré la baisse enregistrée depuis le début de l'année...

[1] *Depuis le 1er juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 301 jugements de clôture de procédure de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 51 en Île-de-France (33 par les TGI de Paris, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 18 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise).*

[2] *Depuis cette même date, 2 sauvegardes accélérées et 9 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan dans un délai de deux mois en moyenne. À noter, depuis novembre 2016, l'ouverture de 7 SFA en dehors de la région francilienne : elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai moyen de 53 jours.*

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –
EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011
(sur 12 mois glissants)

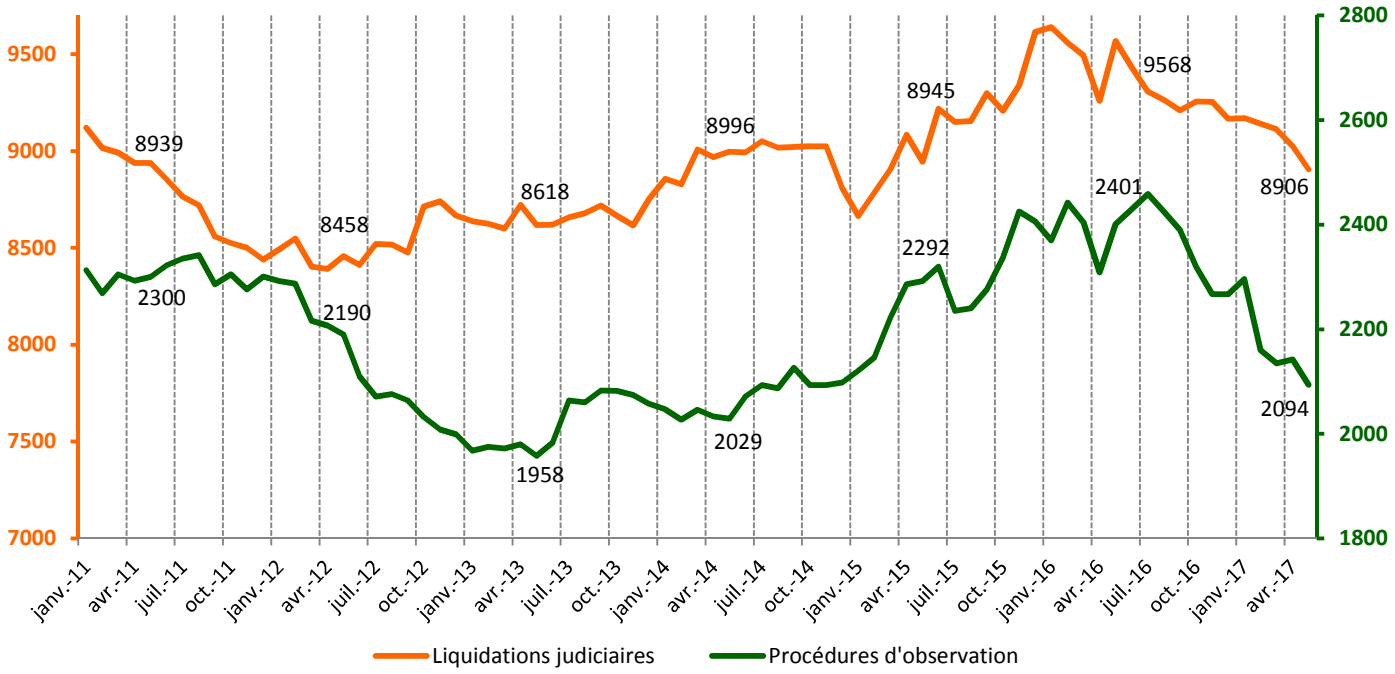

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce

⇒ **Focus sur l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : depuis plusieurs mois, recul des emplois touchés, sauf dans le cadre des procédures amiables.

- **Revenant au niveau d'avant l'entrée dans la crise, le nombre de salariés ayant perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise est de **6 700 salariés**, pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; **ce nombre continue de reculer** (**- 16** %, en glissement annuel au 1er juin 2017).
- **Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation** (sauvegarde ou redressement) susceptible de leur permettre de se redresser, **les effectifs salariés enregistrent une forte diminution (- 48 %,** en glissement annuel au 1er juin 2017**),** soit 12 000 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. **Ils restent toutefois 1,3 fois plus nombreux que fin 2008**.
- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois concernés connaît une forte explosion** depuis novembre 2016, les demandes émanant de groupes et de grandes entreprises, (**+ 260 %,** en glissement annuel au 1er juin 2017) pour atteindre le **chiffre record de 116 000 salariés** dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et Nanterre. **Il est 4 fois supérieur à celui enregistré fin 2008.**
Malgré l'ampleur de ce chiffre, c'est un **signal positif** : dans le cadre de ces procédures, les emplois ont de très fortes chances d'être pérennisés.

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :

Le **rétablissement professionnel** va permettre à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.
La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.
Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
Les **procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.
L'alerte du Président, également procédure confidentielle, est située plus en amont encore.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises
en France et en Île-de-France

« UNE DYNAMIQUE BAISSIÈRE QUI VA EN S'ACCÉLÉRANT »

I LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

La diminution des ouvertures de procédures s'amplifie au plan national (- 9,0 %, en glissement annuel au 1er juillet 2017) comme en **Île-de-France (- 8,7 %, en glissement annuel au 1er juillet 2017)**.

Il faut remonter à 2011 pour observer une telle décrue en Île-de-France.

Plus précisément :

- Au plan national, les ouvertures de procédures se situent près de 13 % en dessous de leur niveau de 1993 et 10 % sous celui de 2009, elles sont passées en dessous de la barre des 56 000.
- En Île-de-France, traduisant la spécificité de la région, ces ouvertures s'établissent à 31 % en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont aussi inférieures au palier atteint en 2009 (de 13 points).

ÉVOLUTION DES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 1998
(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)

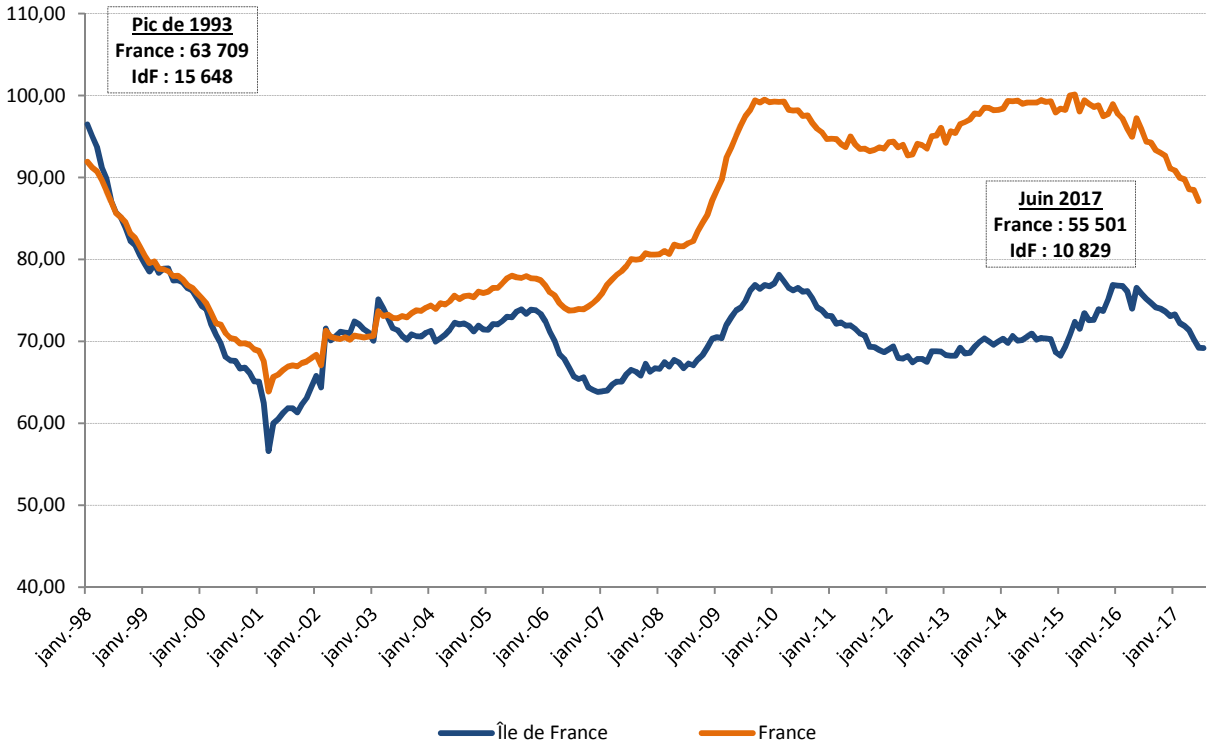

Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER AOÛT 2017

	Juillet 2017	Juillet 2016	Cumul 2017	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
Alerte du Président	**163**	**298**	**3 126**	**5 425**	**-10 %**
Procédure amiable	**46**	**74**	**327**	**604**	**7 %**
Ouverture de mandats ad hoc	23	47	165	266	**-1** %
Ouverture de conciliations	23	27	162	338	**13** %
Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation	**147**	**200**	**1 148**	**1 946**	**-21 %**
Ouverture de sauvegardes	17	13	75	123	**-17** %
Ouverture de redressements judiciaires	130	187	1 073	1 823	**-21** %
Procédure de liquidation judiciaire	**615**	**568**	**5 253**	**8 877**	**-5 %**

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1er août 2017 :

⇒ Les liquidations judiciaires[1] voient leur nombre diminuer dans les mêmes proportions que le mois précédent : - 5 %.

⇒ Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde[2] et redressement judiciaire), est orienté à la baisse : - 21 %.

⇒ Le recours aux procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation) semble marquer une pause au regard des mois précédents : + 7 %.

⇒ Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, le nombre des entretiens décroît, ce qui n'avait pas été constaté depuis 2013 : - 10 %.

⇒ **En conclusion et d'un point de vue général** : en Île-de-France, le rythme de diminution des ouvertures de procédures collectives s'accélère et les ouvertures de procédures amiables marquent une pause. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où la croissance continue du PIB imprime un souffle nouveau.
Croissance mondiale à son plus haut niveau depuis 2015 ; révision à la hausse du PIB pour la zone euro ; amélioration continue du climat des affaires ; fort rebond de la fréquentation touristique ; production manufacturière en nette hausse en glissement annuel ; prévision d'une progression de l'investissement dans l'industrie manufacturière ; optimisme des ETI en termes d'emploi et d'investissement selon l'enquête de Bpifrance Le Lab et de la DGE ; amélioration des carnets de commande et situation financière renforcée pour les ETI ; augmentation de la consommation des ménages ; accélération des exportations au second trimestre ; délais de paiement au plus bas depuis 20 ans ; fort dynamisme de la création d'entreprises, notamment dans les transports ; repli soutenu des demandes de délais adressées à l'URSSAF par les TPE ; accélération toujours sensible de la diminution des avances et du nombre des bénéficiaires de la garantie AGS…
Mais, investissements largement financés par la dette ; incertitudes liées aux négociations sur le Brexit ; taux de chômage toujours à un niveau élevé malgré son recul et l'augmentation solide de l'emploi salarié au second trimestre...

[1] *Depuis le 1er juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 317 jugements de clôture de procédures de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 56 en Île-de-France (36 par les TGI de Paris, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 20 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise).*

[2] *Depuis cette même date, 2 sauvegardes accélérées et 9 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan dans un délai de deux mois en moyenne. Depuis novembre 2016, de 7 SFA ont également été ouvertes en dehors de la région francilienne : elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai moyen de 53 jours.*

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –
EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011
(sur 12 mois glissants)

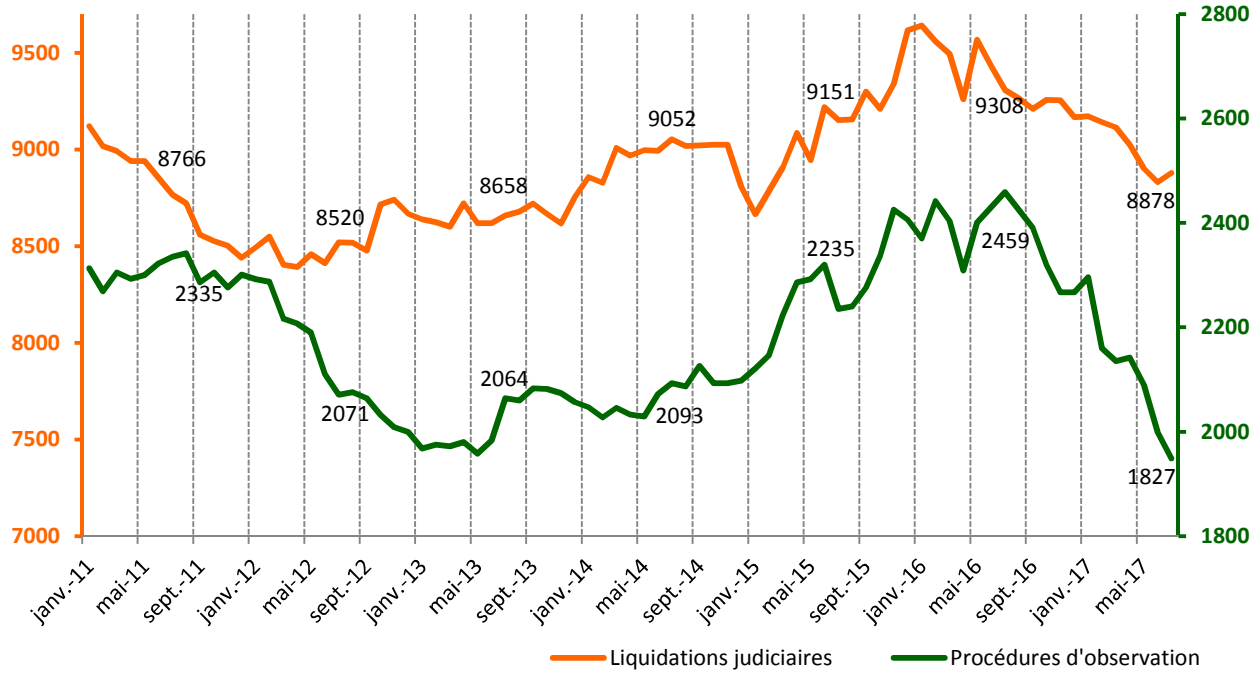

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce

⇒ **Focus sur l'impact social** des procédures amiables et judiciaires : depuis plusieurs mois, recul des emplois touchés pour les procédures collectives et décélération dans le cadre des procédures amiables.

- **Revenant au niveau de l'entrée dans la crise, le nombre de salariés ayant perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise est de **7 000 salariés**, pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; **ce nombre continue de reculer** (**- 4 %,** en glissement annuel au 1er août 2017).
- **Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation** (sauvegarde ou redressement) susceptible de leur permettre de se redresser, **les effectifs salariés enregistrent une diminution 2 fois plus rapide que celles des ouvertures de procédures (- 42 %,** en glissement annuel au1er août 2017**),** soit 12 500 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. **Ils restent toutefois 1,3 fois plus nombreux que fin 2008**.
- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois concernés connaît toujours une forte augmentation, toutefois 2 fois plus réduite que les mois précédents, (+ 105 %,** en glissement annuel au 1er août 2017), entraînant mécaniquement un passage sous les **100 000 salariés** pour la première fois depuis décembre 2016, dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et Nanterre. **Il est encore plus de 3 fois supérieur à celui enregistré fin 2008.**
  Malgré l'ampleur de ce chiffre, c'est un **signal positif** : dans le cadre de ces procédures, les emplois ont de très fortes chances d'être pérennisés.

Les procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :

Le **rétablissement professionnel** va permettre à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.
La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.
Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
Les **procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.
L'alerte du Président, également procédure confidentielle, est située plus en amont encore.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises
en France et en Île-de-France

« DES OUVERTURES DE PROCÉDURE TOUJOURS EN DIMINUTION ET UN IMPACT SOCIAL ALLÉGÉ »

I LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

Les ouvertures de procédures continuent de diminuer rapidement au plan national (- 7,5 %, en glissement annuel au 1er octobre 2017) comme en **Île-de-France (- 6,7 %, en glissement annuel au 1er octobre 2017)**.

Il faut remonter à 2011 pour observer une période de décrue aussi longue.

Plus précisément :

- Au plan national, les ouvertures de procédures se situent près de 14 % en dessous de leur niveau de 1993 et 13 % sous celui de 2009 ; elles sont passées en dessous de la barre des 55 000.
- En Île-de-France, traduisant la spécificité de la région, ces ouvertures s'établissent à 31 % en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont aussi inférieures au palier atteint en 2009 (de près de 10 points).

ÉVOLUTION DES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 1998
(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)

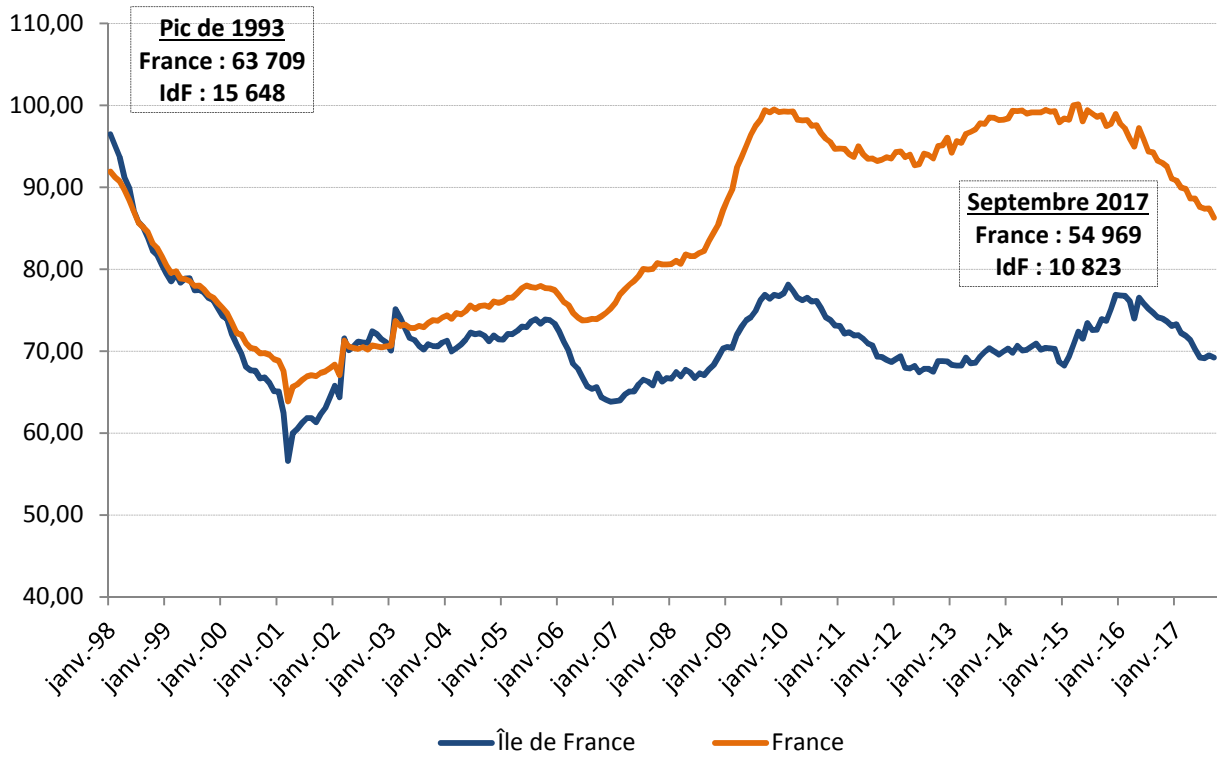

Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER OCTOBRE 2017

	Septembre 2017	Septembre 2016	Cumul 2017	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
Alerte du Président	**416**	**503**	**4 321**	**5 825**	**-5 %**
Procédure amiable	**27**	**55**	**402**	**606**	**3 %**
Ouverture de mandats ad hoc	14	30	202	268	**-3** %
Ouverture de conciliations	13	25	200	338	**8** %
Procédure judiciaire ouvrant une période d'observation	**215**	**206**	**1 417**	**1 970**	**-17 %**
Ouverture de sauvegardes	8	13	87	116	**-23** %
Ouverture de redressements judiciaires	207	193	1 330	1 854	**-17** %
Procédure de liquidation judiciaire	**815**	**876**	**6 391**	**8 853**	**-4 %**

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1er octobre 2017 :

⇒ Les liquidations judiciaires[1] voient leur nombre diminuer, suivant la tendance observée depuis plusieurs mois : - 4 %.

⇒ Le nombre des procédures d'observation (sauvegarde[2] et redressement judiciaire), est fortement orienté à la baisse : - 17 %.

⇒ Le recours aux procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation) marque une pause, seules les ouvertures de conciliations continuant à augmenter : + 3 %.

⇒ Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, le nombre des entretiens décroît pour le troisième mois consécutif : - 5 %.

⇒ **En conclusion et d'un point de vue général** : en Île-de-France, la diminution des ouvertures de procédures collectives continue à un rythme très sensible et les ouvertures de procédures amiables marquent une pause. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où la croissance apparaît solide. Révision à la hausse du PIB pour 2017 ; réduction des déficits ; climat des affaires au-dessus de sa moyenne de longue période ; amélioration du climat des affaires dans l'industrie manufacturière ; envolée du moral des chefs d'entreprise selon l'enquête de conjoncture de la CCI Paris Ile-de-France ; amélioration de la situation financière des entreprises ; activité en hausse pour les TPE selon la FCGA ; progression du pouvoir d'achat des ménages ; regain d'attractivité du territoire national auprès des investisseurs institutionnels ; délais de paiement au plus bas depuis 20 ans ; intensification du recrutement des cadres ; repli soutenu des demandes de délais adressées à l'URSSAF par les TPE ; accélération toujours sensible de la diminution des avances et du nombre des bénéficiaires de la garantie AGS… Mais, augmentation du prix des matières premières importées ; incertitudes liées aux négociations sur le Brexit ; léger ralentissement de la production totale ; poids négatif du commerce extérieur sur la croissance ; taux de chômage de nouveau en hausse pour le troisième trimestre, après une baisse sur les trois trimestres précédents...

[1] *Depuis le 1er juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 331 jugements de clôture de procédures de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 57 en Île-de-France (37 par les TGI de Paris, Versailles, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 20 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise).*

[2] *Depuis cette même date, 2 sauvegardes accélérées et 9 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan dans un délai de deux mois en moyenne. Depuis novembre 2016, 7 SFA ont également été ouvertes en dehors de la région francilienne : elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai moyen de 53 jours.*

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES D'OBSERVATION
– SAUVEGARDES ET REDRESSEMENTS JUDICIAIRES –
EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011
(sur 12 mois glissants)

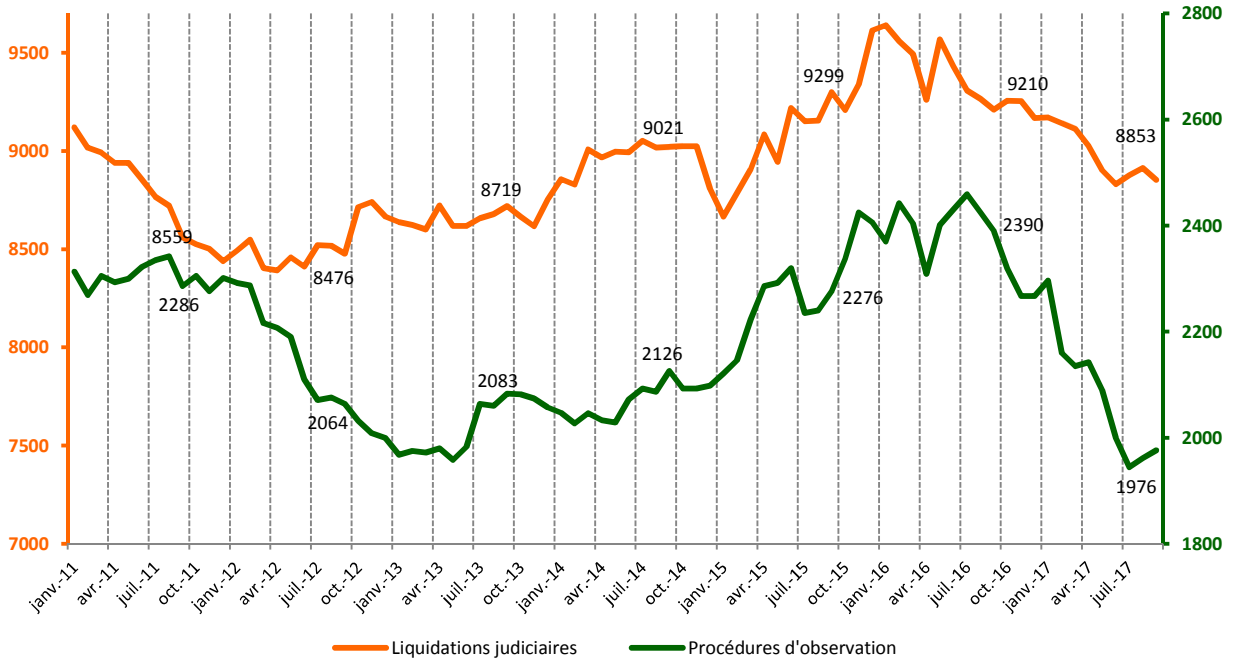

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce

⇒ **Focus sur l'impact social** : depuis plusieurs mois, recul des emplois touchés pour les procédures collectives et décélération dans le cadre des procédures amiables.

- **Revenant au niveau de l'entrée dans la crise, le nombre de salariés ayant perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise est de **7 000 salariés**, pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; **ce nombre se stabilise** (**- 1 %,** en glissement annuel au 1er octobre 2017).
- **Pour les entreprises bénéficiant d'une procédure judiciaire d'observation** (sauvegarde ou redressement) susceptible de leur permettre de se redresser, **les effectifs salariés continuent de diminuer (- 32 %,** en glissement annuel au1er octobre 2017**),** soit 11 800 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. **Ils restent encore 1,2 fois plus nombreux que fin 2008**.
- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois concernés connaît toujours une forte augmentation, toutefois 2 fois plus réduite que les mois précédents** (**+ 112 %,** en glissement annuel au 1er octobre 2017). Ils se situent à un peu plus de **97 500 salariés,** soit 14 % en dessous du niveau le plus élevé de décembre 2016, dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et Nanterre. **Ce nombre reste encore 3,4 fois supérieur à celui enregistré fin 2008.**
  Malgré l'ampleur de ce chiffre, c'est un **signal positif** : dans le cadre de ces procédures, les emplois ont de très fortes chances d'être pérennisés.

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :

Le **rétablissement professionnel** va permettre à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.
La **liquidation judiciaire** entraîne la fermeture de l'entreprise.
Les **procédures judiciaires d'observation – sauvegarde et redressement judiciaire** – vont permettre aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
Les **procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures judiciaires pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.
L'alerte du Président, également procédure confidentielle, est située plus en amont encore.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel. : 01 55 65 75 15 – Fax : 01 55 65 80 34
oced@cci-paris-idf.fr

Flash Info - Les chiffres du mois

Le bulletin de santé mensuel des entreprises
en France et en Île-de-France

« Première baisse des procédures de négociation depuis octobre 2016 ! »

- **Baisse très sensible du nombre de mandats *ad hoc* : - 8 %**
- **86.000 salariés sont concernés en procédure amiable, soit - 29 % par rapport au niveau le plus élevé de février 2017**

I Les ouvertures de procédures collectives en France et en Île-de-France

Le nombre des ouvertures de procédures continuent de diminuer rapidement au plan national (- 7,6 %, en glissement annuel au 1er novembre 2017) comme en **Île-de-France (- 7,5 % en glissement annuel au 1er novembre 2017)**.

Il faut remonter à 2011 pour observer une période de décrue aussi longue.

Plus précisément :

- Au plan national, les ouvertures de procédures se situent à 14 % en dessous de leur niveau de 1993 et 13 % sous celui de 2009. Elles ont retrouvé leur niveau d'entrée dans la crise, fin 2008.
- En Île-de-France, traduisant la spécificité de la région, ces ouvertures s'établissent à près de 32 % en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont aussi inférieures au palier atteint en 2009 (de près de 11 points).

Évolution des ouvertures de procédures collectives en France et en Île-de-France depuis janvier 1998
(sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)

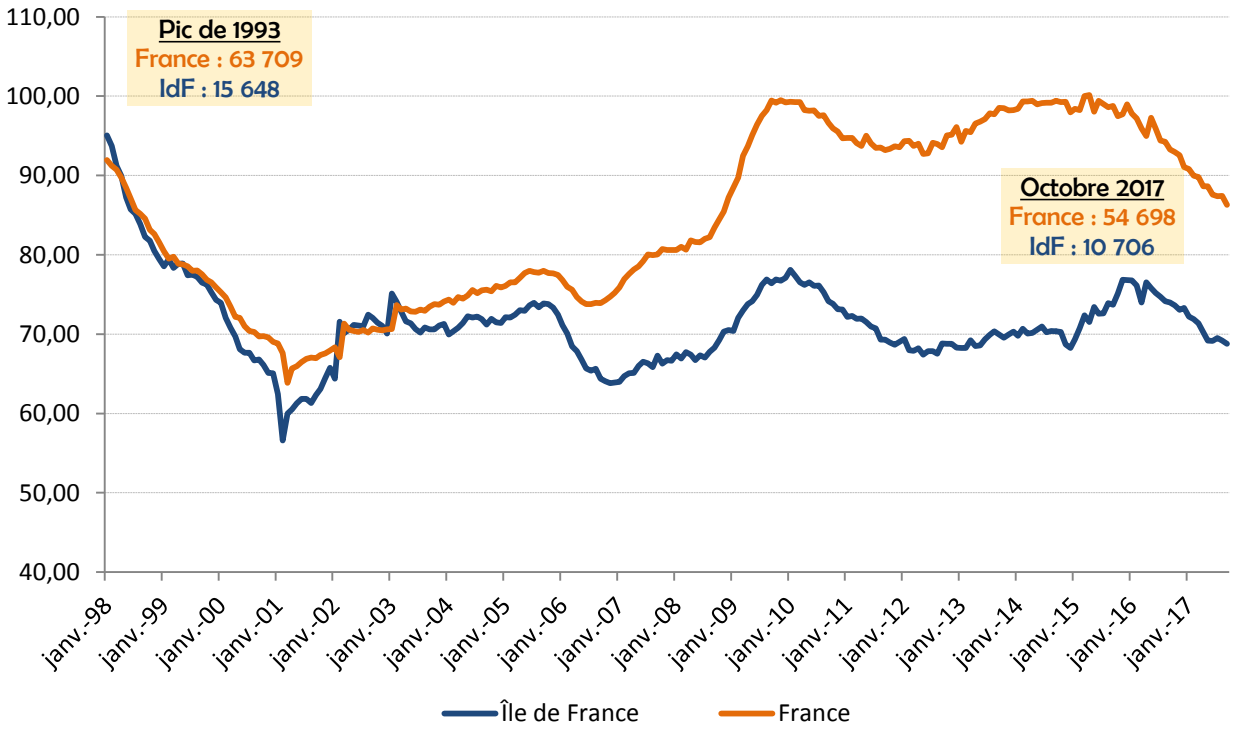

Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel.: 01 55 65 75 15
oced@cci-paris-idf.fr

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER NOVEMBRE 2017

	Octobre 2017	Octobre 2016	Cumul 2017	Cumul sur 12 mois	Glissement sur 12 mois
Alertes du président du tribunal	**338**	**584**	**4 705**	**5 625**	**-8 %**
Procédures amiables	**35**	**65**	**443**	**582**	**-5 %**
Désignations de mandataires *ad hoc*	18	25	224	265	**-8 %**
Ouvertures de conciliation	17	40	219	317	**-2 %**
Procédures judiciaires ouvrant une période d'observation	**157**	**188**	**1 573**	**1 938**	**-16 %**
Ouvertures de sauvegarde	6	7	93	115	**-21 %**
Ouvertures de redressement judiciaire	151	181	1 480	1 823	**-16 %**
Procédures de liquidation judiciaire	**861**	**904**	**7 210**	**8 768**	**-5 %**

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1er novembre 2017 :

⇒ Dans le cadre de l'alerte du président du tribunal de commerce, le nombre des entretiens décroît très fortement pour le quatrième mois consécutif : - 8 %.

⇒ Le recours aux procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation) est en nette diminution **pour la première fois depuis octobre 2016**, avec une baisse très sensible du nombre de mandat *ad hoc* : - 8 %.

⇒ Le nombre de procédures de sauvegarde[1] et de redressement judiciaire, se réduit toujours vivement : - 16 %.

⇒ Les liquidations judiciaires[2] continuent de voir leur nombre diminuer, suivant la tendance observée depuis plusieurs mois : - 5 %.

⇒ **D'un point de vue général, on constate** en Île-de-France, une forte diminution des ouvertures de procédures collectives et une baisse du nombre des ouvertures de procédures amiables. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où l'économie mondiale est dynamique et où la croissance française continue de s'améliorer.

Ajustement à la hausse de la prévision de croissance du PIB pour 2017 ; anticipation d'une croissance de même niveau pour le 1er trimestre 2018 ; accélération des créations d'entreprises ; envolée du climat des affaires en Europe et en France ; signature du premier accord sur le Brexit ; augmentation de la production totale de biens et services ; progression de près de 6% du marché automobile européen ; investissement soutenu des entreprises ; optimisme général des chefs d'entreprises ; amplification constante du recul des demandes de délais adressées à l'URSSAF par les TPE ; accélération toujours sensible de la diminution des avances et du nombre des bénéficiaires de la garantie AGS…

Mais, rebond du prix du pétrole et des matières premières industrielles ; déficit du commerce extérieur pesant pour un demi-point sur la croissance ; stagnation de la consommation des ménages ; prévision d'un ralentissement du pouvoir d'achat en 2018 en lien avec le calendrier d'application des mesures fiscales ; difficultés de recrutement exprimées par les entreprises ; faible diminution du taux de chômage malgré l'augmentation de la création d'emplois au 3e trimestre 2017.

[1] *Depuis le 1er juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 2 sauvegardes accélérées et 9 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan dans un délai de deux mois en moyenne. Depuis novembre 2016, 7 SFA ont également été ouvertes en dehors de la région francilienne : elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai moyen de 53 jours.*

[2] *Depuis cette même date, 344 jugements de clôture de procédures de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 65 en Île-de-France (43 par les TGI de Paris, Versailles, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 22 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise).*

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08
Tel.: 01 55 65 75 15
oced@cci-paris-idf.fr

PROCÉDURES DE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET PROCÉDURES OUVRANT UNE PÉRIODE D'OBSERVATION (SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE) EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011

(sur 12 mois glissants)

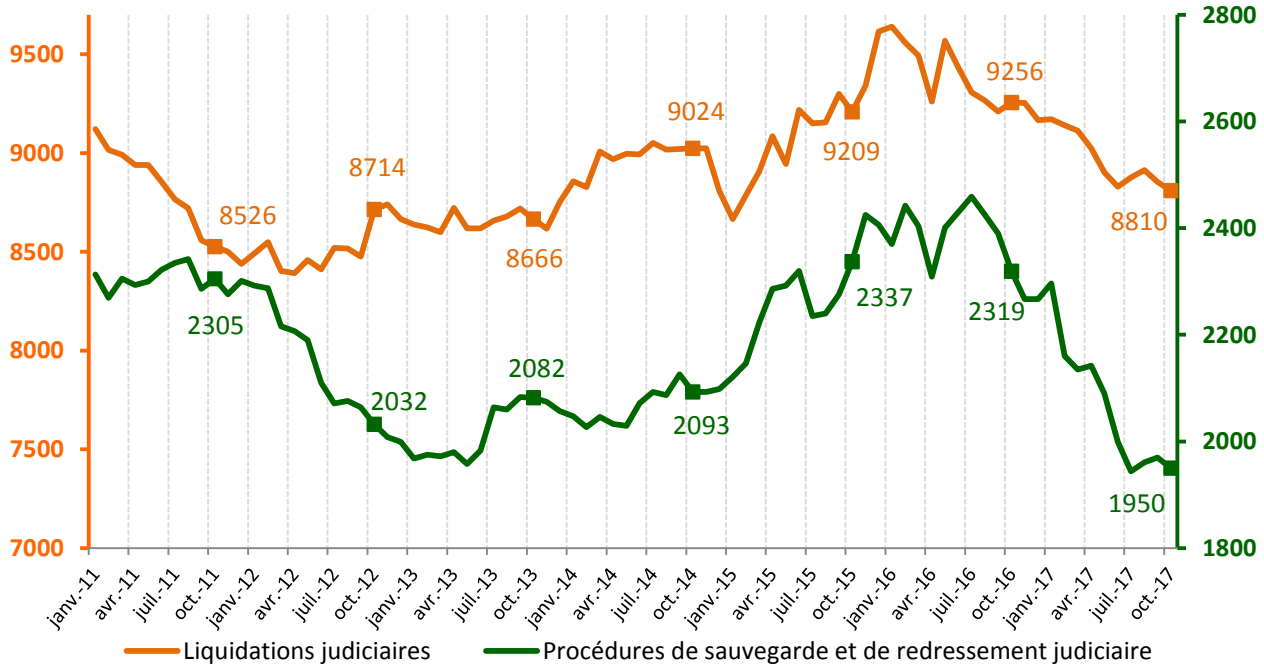

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

⇒ **Focus sur l'impact social** : depuis plusieurs mois, recul des emplois touchés pour les procédures collectives et décélération dans le cadre des procédures amiables.

- **En légère hausse, le nombre de salariés ayant perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise est de **7.500 salariés**, pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ce mouvement vient affecter la baisse continue observée depuis début 2016 (+**5 %,** en glissement annuel au 1er novembre 2017). Ils sont 1,1 fois plus nombreux que fin 2008. Le phénomène est à suivre de très près.
- Les entreprises bénéficiant d'une période d'observation dans le cadre d'une **sauvegarde ou d'un redressement judiciaire** sont plus petites. Ainsi, **le nombre de salariés concernés continue de diminuer très nettement** (**- 30 %**, en glissement annuel au 1er novembre 2017), soit 11.600 salariés pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. Ils sont encore 1,2 fois plus nombreux que fin 2008.
- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois concernés connaît toujours une forte augmentation**, toutefois 2,3 fois plus réduite que le mois précédent (+ 48 **%,** en glissement annuel au 1er novembre 2017). Ils se situent à près de **86.000 salariés, soit 29 % en dessous du niveau le plus élevé de février 2017**, dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris et Nanterre. **Ce nombre reste cependant 3 fois supérieur à celui enregistré fin 2008.**

  Malgré l'ampleur de ce chiffre, c'est un **signal positif** : dans le cadre de ces procédures, les emplois ont de très fortes chances d'être pérennisés.

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :

- **L'alerte du président du tribunal**, ou la convocation du dirigeant par le Président du tribunal, permet d'évoquer les difficultés de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de l'entreprise au cours d'un entretien confidentiel.
- **Les procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures collectives pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.
- **Les procédures collectives de sauvegarde et redressement judiciaire** – permettent aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
- **La liquidation judiciaire** entraîne la cessation de l'activité et la fermeture de l'entreprise.
- **Le rétablissement professionnel** permet à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

27 avenue de Friedland, 75382 PARIS CEDEX 08

Tel.: 01 55 65 75 15

oced@cci-paris-idf.fr